

INFO PARENTS SEPTEMBRE 2026



MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Nous espérons que vous avez passé un agréable été et que le retour à la routine se déroule en douceur pour votre famille.

C'est avec plaisir que nous accueillons nos élèves pour cette nouvelle année scolaire. Toute l'équipe de l'école secondaire Soulanges est prête à les accompagner dans leurs apprentissages et leur réussite.

La collaboration entre l'école et la famille est essentielle au succès de nos jeunes. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des préoccupations.

Nous souhaitons à votre enfant une année scolaire enrichissante, remplie de découvertes et de réussites.

Bonne rentrée scolaire!

L'équipe de direction
École secondaire Soulanges

**BONNE RENTRÉE
SCOLAIRE
À TOUS!**

DIRECTIONS ET SECRÉTARIATS

Direction secondaire 1 & 4 :

Mme Annie Létourneau, annie.letourneau@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Julie Léger julie.leger@csstl.gouv.qc.ca

Direction secondaire 2-5 & FMS :

Mme Laurence Dionne, laurencedionne@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Kathleen Bélisle kathleen.belisle@csstl.gouv.qc.ca

Direction secondaire 3 & EHDA & Exploration :

Mme Mélissa Gaumont, melissa.gaumont@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Stéphanie Leguerrier stephanie.leguerrier@csstl.gouv.qc.ca



DATES IMPORTANTES



Dates	Événements	Lieu
15 octobre 2026	Première communication envoyée aux parents	Clic école
20 novembre 2026	Envoi du 1er bulletin	Clic école
26 novembre 2026	Rencontre des parents pour le 1er bulletin pour tous les élèves du secondaire	À déterminer
27 novembre 2026	Rencontre des parents pour le 1er bulletin pour tous les élèves du secondaire	À déterminer
18 février 2027	Envoi du 2e bulletin	Clic école
À déterminer	Rencontre des parents pour le 2e bulletin pour les élèves à risque d'échec.	À déterminer
30 juin 2027	Envoi du 3e bulletin	Clic école

CLIC ÉCOLE

L'application Clic-École regroupe plusieurs informations scolaires importantes relatives à votre enfant. Par exemple, vous y retrouverez le bulletin, l'horaire, les communications et courriels des enseignants, l'information concernant le transport de votre enfant, etc. Vous pouvez également motiver les absences ou retards de vos enfants à partir de cette application.

Clic
école

CAFÉTÉRIA - SERVICES ALIMENTAIRES

Votre enfant a la possibilité de se procurer un dîner complet au comptoir de la cafétéria, opérée par Chartwells k12. Pour faciliter l'accès aux repas, vous pouvez acheter des cartes repas et consulter les menus en ligne à l'adresse suivante : [Menu](#), [achat de cartes prépayés](#) et [la procédure pour les achats](#).

La carte repas est valide en tout temps et permet aux parents de s'assurer que leur enfant bénéficie chaque jour d'un repas complet et équilibré. Le menu quotidien est également disponible sur le site internet de l'école. Chaque repas comprend : une soupe, un plat principal, un dessert et une boisson.

Le tout pour un montant de 8,37 \$.



ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS DES ÉLÈVES

Nous vous rappelons qu'en tout temps, vous devez signaler l'absence de votre enfant en téléphonant, en envoyant un courriel à la secrétaire de niveau ou par l'application Clic École.

POUR JOINDRE LES SECRÉTARIATS DE NIVEAU :

Julie Léger, secrétaire

Secondaire 1 : 450-267-3456, poste 6422# | ESS-ABS-1@csstl.gouv.qc.ca

Secondaire 4 : 450-267-3456, poste 6422# | ESS-ABS-4@csstl.gouv.qc.ca

Kathleen Bélisle, secrétaire

Secondaire 2 : 450-267-3456, poste 6424# | ESS-ABS-2@csstl.gouv.qc.ca

Secondaire 5 : 450-267-3456, poste 6424# | ESS-ABS-5@csstl.gouv.qc.ca

FMS : 450-267-3456, poste 6424# | ESS-ABS-FMS@csstl.gouv.qc.ca

Stéphanie Leguerrier, secrétaire

Exploration 140, 240, 340 : 450-267-3456, poste 6423# | ESS-ABS-3@csstl.gouv.qc.ca

Secondaire 3 : 450-267-3456, poste 6423# | ESS-ABS-3@csstl.gouv.qc.ca

Classes SA : 450-267-3456, poste 6423# | ESS-ABS-EHDAA@csstl.gouv.qc.ca

Veuillez prendre note qu'en dehors des heures de classe, les élèves ne doivent pas utiliser la porte principale située à l'avant de l'école. Si vous accompagnez votre enfant le matin avant le début des cours, il doit entrer par les portes de côtés. De même, à la fin des classes, à 16 h 05, les élèves doivent quitter l'établissement par ces mêmes portes. La porte principale est réservée aux élèves en retard ainsi qu'aux situations où un parent doit venir chercher son enfant pendant les heures de classe. Dans ces cas, l'élève doit se présenter à l'accueil afin d'informer la secrétaire de son arrivée ou de son départ. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité de tous, tout parent qui vient chercher son enfant durant les heures de classe doit entrer dans l'école et signer le formulaire de départ, même si l'absence a déjà été signalée.



RENCONTRE DE PARENTS ET PLANIFICATIONS ANNUELLES

Nous espérons que ces rencontres vous auront permis d'obtenir les réponses nécessaires pour bien amorcer cette nouvelle année scolaire.

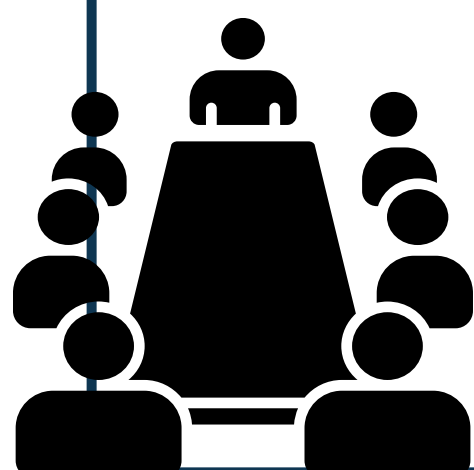
L'ensemble des planifications annuelles des apprentissages sera disponible sur le site internet de l'école. Ce document présente les principaux apprentissages prévus pour votre enfant, pour chaque étape et dans chaque matière.

Si des changements importants devaient survenir en cours d'année concernant les modalités d'évaluation, nous vous en informerons.

Pour toute question liée aux évaluations, n'hésitez pas à communiquer directement avec les enseignants.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



DATE DE LA RENCONTRE : LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 19 H

Si vous êtes intéressés à assister à cette rencontre, veuillez-vous présenter au secrétariat de l'école secondaire Soulanges en utilisant le stationnement des automobiles

HORAIRE

**LES COURS RÉGULIERS
DÉBUTERONT LE MARDI
1ER SEPTEMBRE 2026.**



Période 1	9 h 30 à 10 h 40
Pause	10 h 40 à 10 h 55
Période 2	10 h 55 à 12 h 05
Dîner	12 h 05 à 13 h 10
Lecture	13 h 10 à 13 h 30
Période 3	13 h 30 à 14 h 40
Pause	14 h 40 à 14 h 55
Période 4	14 h 55 à 16 h 05



PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Vous pouvez consulter ce lien pour communiquer avec les intervenants de votre enfant : [Courriel du personnel - École secondaire Soulanges - 2026-2027](#)

PERSONNELS PROFESSIONNELS :

Infirmière : Marie-Claude Sauvé

Conseillers en orientation : Nadia Isabelle

Travailleuse sociale: Rosiane Larochelle

Psychoéducatrice: Karine Champagne

ÉQUIPE DES LOISIRS :

Valérie Lessard

TECHNICIEN EN AUDIOVISUEL :

Marc-Olivier Bourdon

ORTHOPÉDAGOGUES :

Sophie Cadieux

Sophie Desrosiers

BIBLIOTHÈQUE :

Agente de bureau : Mélanie Arsenault

Bibliothécaire : Cathalina Armbruster

TECHNICIENNE EN ORGANISATION SCOLAIRE (TOS) :

Isabelle Lauzon

TECHNICIENNES EN TRAVAUX PRATIQUES (TTP) :

Mélanie Bastien

Sonia Néron

Mélissa Paiement

TECHNICIEN(NE)S EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES) :

Cynthia Laniel

Frédérique Ménard

Julie Lessard

Julie Pharand

Véronique Lebrun

Virginia Laferrière

Chantal Josée Leblanc

Emmanuelle Boucher

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES :

Annick Fillion

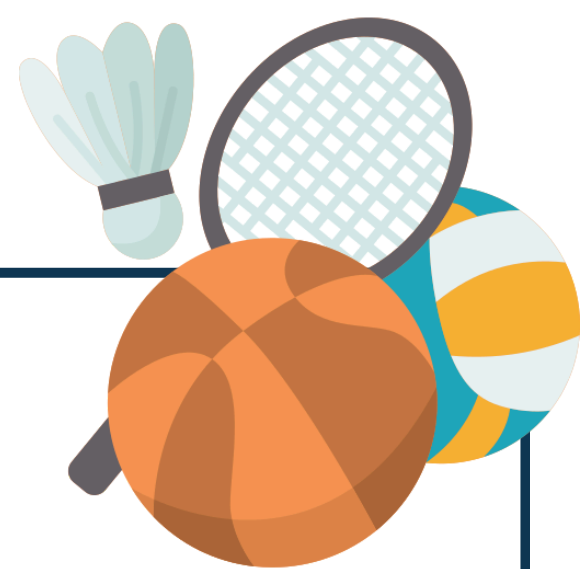
Jean-Sébastien Rivest

Stéphanie Lévesque

Javier Orlando Garzon Cadena

PRÉPOSÉE AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS (PEH) :

Ghislaine Quirion



VIE ÉTUDIANTE

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'année scolaire 2026-2027 s'annonce riche en activités parascolaires, offrant aux élèves de nombreuses occasions de s'impliquer, de se dépasser et de vivre des expériences mémorables à l'École secondaire Soulanges.

Période d'inscription : Les inscriptions aux activités sportives parascolaires sont ouvertes dès maintenant et se termineront le 4 septembre.

- 👉 Pour accéder directement au formulaire d'inscription : [Formulaire d'inscription \(sports\)](#)
- 👉 Surveillez vos courriels pour l'inscription aux activités culturelles.

Confirmation et suivi : Les élèves inscrits à une activité ou à un sport recevront un courriel entre le 8 et le 11 septembre contenant tous les détails nécessaires pour la suite.

⚠️ Aucun paiement ne sera demandé avant que vous ayez reçu une confirmation de l'inscription.

Transport et début des activités : Les activités parascolaires ainsi que le transport en autobus pour les parascolaires (départ à 18 h 40) débuteront la semaine du 21 septembre. Nous vous invitons à consulter le trajet de nos autobus pour les parascolaires.

📌 Veuillez noter que pour les activités qui débuteront avant cette date, le transport de retour devra être assuré par les parents.

Activité de la rentrée : Une fête de la rentrée sera organisée prochainement à l'école. Les élèves auront l'occasion de participer à une variété d'activités extérieures sur le terrain de l'école dans une ambiance festive et conviviale. De plus amples informations vous seront transmises dès que les détails de l'événement seront confirmés.

📌 Nous vous rappelons que cette journée est une journée de classe et que la présence des élèves est obligatoire.

Réseaux sociaux et site web :

Pour rester informés de nos événements, suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

📘 Facebook : École secondaire Soulanges





JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION



Mercredi 30 septembre 2026



Le mercredi 30 septembre, nous soulignerons la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, aussi connue sous le nom de Journée du **chandail orange**. Cette journée de commémoration, initiée par les communautés autochtones, vise à sensibiliser la population aux séquelles intergénérationnelles causées par les pensionnats autochtones sur les individus, les familles et les communautés. Elle met de l'avant le message fondamental : « Chaque enfant compte ». À cette occasion, nous invitons tous les élèves à porter un chandail orange afin de rendre hommage aux milliers de survivants des pensionnats.



Si votre enfant ne possède pas de chandail orange, il devra porter son uniforme scolaire régulier.

PARENTS BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

L'École secondaire Soulanges est fière de pouvoir compter sur l'engagement précieux des membres de l'Organisme de participation de parents (OPP) depuis maintenant trois ans. Leur présence et leur soutien contribuent activement à enrichir la vie scolaire de nos élèves.

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'école, participer à l'organisation d'activités thématiques, sportives ou communautaires ? Votre contribution, quelle qu'elle soit, est la bienvenue !

Pour manifester votre intérêt, nous vous invitons à communiquer avec France Leroux, secrétaire d'école, à l'adresse suivante : france.leroux@csstl.gouv.qc.ca. N'hésitez pas à lui indiquer vos disponibilités ainsi que les types d'activités qui vous intéressent.

Nous tenons à remercier tous les parents de l'OPP pour leur implication.

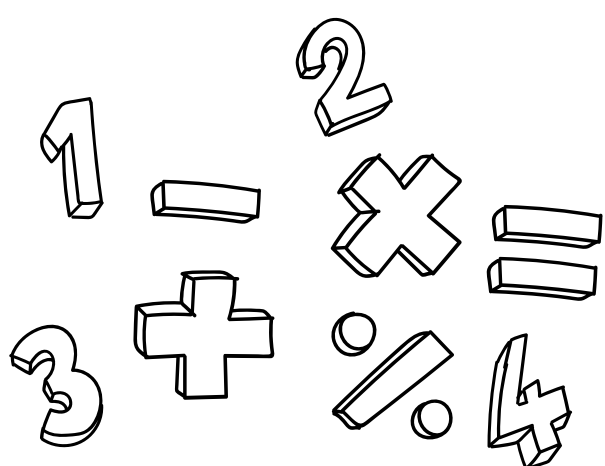
ALLOPROF

Une foule de ressources et un service d'aide aux devoirs sont disponibles sur le site d'Alloprof. On y retrouve notamment des ressources pour chacune des matières selon les différents niveaux scolaires, une zone d'entraide, des exercices, des jeux et outils interactifs ainsi des MiniRécups.

Alloprof offre aussi un site dédié aux parents présentant des informations sur l'aide aux devoirs, les difficultés à l'école, les stratégies pour favoriser la lecture et l'écriture, les saines habitudes de vie et bien d'autres.



CAM (CENTRE D'AIDE EN MATHÉMATIQUES)



Centre d'Aide en Mathématiques (CAM) – Un service de récupération accessible à tous nos élèves. Pour une deuxième année consécutive, l'école secondaire Soulanges est heureuse d'offrir à ses élèves le Centre d'Aide en Mathématiques (CAM), une initiative portée par notre équipe enseignante en mathématiques.

 Le CAM débutera le lundi 15 septembre au local C-204 et sera offert tous les jours de 12 h 15 à 13 h. Ce service est offert à tous les élèves, peu importe leur niveau scolaire, et peut être utilisé ponctuellement, selon les besoins.

Un véritable service de récupération Le CAM est une forme concrète de récupération en mathématiques. Les élèves peuvent y poser leurs questions, revoir des notions mal comprises ou obtenir de l'aide sur leurs devoirs.

👉 Nous encourageons fortement les parents à inciter leur enfant à profiter de cette ressource, qui peut avoir un impact significatif sur la réussite scolaire.

Les élèves peuvent apporter leur lunch ou utiliser le micro-ondes disponible dans le local pour réchauffer leur repas tout en bénéficiant du soutien offert.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges - Automne 2026

Le programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges offre gratuitement des activités sportives, culturelles et de plein air aux enfants, adultes et aînés de familles à faible revenu.

Les inscriptions en ligne auront lieu du 12 au 15 septembre 2026, de 9 h à 16 h, via le site www.accesloisirsvs.ca. Bien que les inscriptions en ligne soient privilégiées, il sera tout de même possible pour les citoyens admissibles de s'inscrire par téléphone le samedi 12 septembre entre 9 h et midi ou de planifier un rendez-vous d'inscription en personne en contactant la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges au 450 217-2177, poste 103.

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web suivant :
www.maisondelafamillevs.ca

CODE VESTIMENTAIRE / RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

L'uniforme partiel doit être porté tel que vendu, c'est-à-dire sans modification, retouche ou ajout.. Il est permis de porter le chandail à l'effigie des Pionniers (chandail capuchon noir et dryfit noir manches courtes seulement).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au lien suivant :
[École secondaire Soulanges](#).

Pour faire l'achat d'uniforme neuf, rendez-vous sur le site de Raphaëlu :
[Uniforme Raphaëlu](#)



UTILISATION DES CASIERS NON-ASSIGNÉS

Il a été porté à notre attention que certains élèves utilisent actuellement un casier qui ne leur a pas été assigné.



Au cours des prochains jours, nous rappellerons à ces élèves qu'ils doivent utiliser le casier qui leur est attribué. Cette consigne est importante, car elle contribue à assurer un environnement sécuritaire et à faciliter le suivi effectué par les membres de notre personnel.

Les élèves auront jusqu'au **mercredi 9 septembre** pour reprendre possession de leur casier assigné. Après cette date, nous devons malheureusement procéder à la coupe des cadenas installés sur les casiers non attribués.

VAPOTAGE, CIGARETTE ET FLÂNAGE DANS LES ENDROITS PUBLICS



Rappel important – Interdiction de fumer et de vapoter :

Nous souhaitons vous rappeler qu'en vertu de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou sur les terrains d'un établissement scolaire. Cette interdiction vise à protéger la santé des jeunes et à prévenir l'usage de produits du tabac et de vapotage. Si un élève contrevient à cette loi, l'école se verra dans l'obligation d'intervenir en appliquant des sanctions sévères. Des amendes variant de 250,00 \$ à 750,00 \$ peuvent être imposées. En cas de récidive, les amendes peuvent atteindre 1 500,00 \$.

Le vapotage, tout comme la cigarette, comporte des risques sérieux pour la santé, notamment le développement de maladies comme le cancer. Nous encourageons les élèves à réfléchir aux conséquences à long terme de l'usage de ces produits. La santé de nos jeunes est une priorité, et nous comptons sur votre collaboration pour les sensibiliser à cet effet.

Comportement dans les lieux publics – Respect du voisinage :

Nous souhaitons également vous informer que les intervenants de l'école travaillent activement à maintenir une bonne entente avec les voisins, les commerces et les parcs fréquentés par nos élèves. Durant la période du dîner, nous avons observé que certains élèves flânent dans les rues ou les stationnements de commerces, ce qui peut nuire au bon fonctionnement de ces établissements.

En collaboration avec la Sûreté du Québec, nous vous rappelons que le flânage dans les endroits publics est interdit. Les élèves qui demeurent sur les terrains des commerces sans raison valable sont passibles d'une amende de 200 \$, selon le règlement municipal harmonisé RMH 460, article 6.

Nous vous invitons à rappeler à vos enfants qu'ils peuvent fréquenter les commerces de manière respectueuse, mais qu'ils doivent revenir sur le terrain de l'école immédiatement après leurs achats. Nous comptons également sur leur collaboration pour ramasser leurs déchets dans les lieux publics.



CELLULAIRES



1^{re} infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée.
- La secrétaire envoie automatiquement un courriel aux parents les informant que le cellulaire de leur enfant a été confisqué parce qu'il l'avait à l'école.
- Une retenue du soir sera donnée à l'élève.

2^e infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée et le parent doit venir chercher le cellulaire à l'école.
- La secrétaire envoie automatiquement un courriel aux parents les informant que le cellulaire de leur enfant a été confisqué parce qu'il l'avait à l'école.
- Une retenue du soir sera donnée à l'élève.

3^e infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée et le parent doit venir chercher le cellulaire à l'école.
- D'autres sanctions seront appliquées (suspension externe).

En cas de refus, la direction appliquera les sanctions prévues pour les cas d'insubordination.

Nous vous rappelons également que lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez vous stationner dans les espaces prévus à cet effet.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information complémentaire



INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE - SECONDAIRE 2026-2027



RESPONSABILITÉS DES PARENTS

VISUALISER LES DONNÉES DU TRANSPORT

Vous pouvez visualiser les données du transport à compter du début août sur la plateforme scolaire ([Mozaïk-Portail Parent](#)). L'élève doit demeurer à plus de 1900m de son école désignée pour avoir droit au transport.

À NOTER QUE :

- L'heure inscrite est une heure approximative.
- Les élèves doivent être à l'arrêt 10 minutes à l'avance.

Veuillez aviser l'école de votre enfant si celui-ci a accès au transport et ne l'utilise pas.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour trouver votre nouvelle école désignée, veuillez consulter le site : : [Trouver votre école désignée](#)
20 août : Date limite pour faire un changement d'adresse en communiquant avec l'école de votre enfant (1 preuve de résidence requise). Un changement d'adresse soumis après le 20 août sera effectif le 14 septembre 2026.

À NOTER QUE :

- Par la suite, prévoir un délai minimum de 5 jours ouvrables avant d'avoir accès au transport.
- Tout changement débutera toujours un lundi.
- Entre-temps, le transport de votre enfant sera votre responsabilité.

Le transport scolaire est un privilège qui peut être retiré à votre enfant advenant un comportement inadéquat ou qui ne respecte pas les règles de sécurité établies. Nous comptons sur votre collaboration pour rappeler les règles à respecter en transport scolaire.

- Votre enfant doit connaître son numéro d'autobus ainsi que son adresse et votre numéro de téléphone.
- Vous devez assumer la responsabilité de tout dommage causé par votre enfant à un véhicule
- Veuillez-vous abstenir de garer votre voiture sur les aires d'embarquement et de débarquement des élèves.

TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

Transport d'équipement : Les bâtons de hockey, de baseball, les planches à roulettes (skates), les trottinettes, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits. Toutefois, les patins peuvent être transportés s'ils ont été placés dans un sac très résistant. Évidemment, les animaux ne sont pas admis dans l'autobus. Informations complètes au chapitre 10 de la POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

LAISSEZ-PASSEZ TEMPORAIRE

Un laissez-passer temporaire peut être émis que pour une **raison exceptionnelle ou scolaire**. Ce dernier doit être approuvé par le Service du transport scolaire et émis par l'école. Cette permission ne doit pas entraîner de modification de parcours, d'arrêt ou de coût supplémentaire.

Veuillez communiquer avec l'école pour toute émission de laissez-passez temporaire. Ceci est essentiel pour s'assurer du suivi des élèves présents dans les autobus.

GARDE PARTAGÉE

Si les 2 adresses sont sur le bassin de l'école, l'enfant peut bénéficier du transport aux 2 adresses.

- Une garde partagée doit être de 5 jours, du lundi au vendredi en alternance pour avoir le service.
- Si vous avez une garde non conforme à la [politique](#), veuillez compléter une [demande sur le Système de demandes en ligne](#).
- Si l'une des deux adresses est hors bassin, une [demande en place disponible](#) peut être faite sur le Système de demande en ligne.

DEMANDE EN PLACE DISPONIBLE

Une place disponible peut être octroyée à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles.

À NOTER QUE :

- Les [demandes complétées sur le Système de demandes en ligne](#) avant la rentrée seront analysées à compter du 1^{er} octobre, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre.
- Entre-temps, le transport de votre enfant devient votre responsabilité.
- La facturation est déposée dans la plateforme scolaire.

ACCÈS AU TRANSPORT SCOLAIRE et MESURES DISCIPLINAIRES

- Au besoin, une pièce d'identité pourrait être demandée à l'élève afin de l'identifier.
- La sécurité et le bien-être des élèves étant les objectifs premiers du transport scolaire, il est essentiel de respecter les règles à bord de l'autobus et les consignes du conducteur.
 - Les conducteurs, l'école et les responsables du transport scolaire peuvent émettre des rapports disciplinaires;
- Les parents seront officiellement informés de rapport disciplinaire et de toute suspension de l'autobus par la direction de l'école et l'élève peut également perdre définitivement le droit au transport après plusieurs infractions.

Aucun geste de violence ni d'intimidation ne sera toléré. Dans ces cas, tout comme lors de vandalisme et l'usage de tabac ou de vapotage, une suspension du droit au transport d'une durée minimale de trois (3) jours est immédiatement imposée à l'élève.